



PRÉFET DE L'EURE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau, Biodiversité, Forêts
Pôle milieux naturels, forêts, chasse

RELEVÉ DE DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
FORMATION SPÉCIALISÉE
« INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER AUX CULTURES ET RECOLTES AGRICOLES »

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, dans sa formation spécialisée « indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et récoltes agricoles » s'est réunie le 12 mai 2015, sous la présidence de M. Sylvain Thuleau, chef du service Eau, Biodiversité, Forêts, représentant Mme Fabienne DEJAGER-SPECQ, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure.

Lors de la réunion de cette commission, les éléments suivants ont été étudiés :

FIXATION DU BAREME D'INDEMNISATION DES REMISES EN CULTURES

En fonction des fourchettes proposées par la CNI du 30 avril 2015, les prix ci-dessous sont retenus pour les barèmes appliqués pour l'année 2015 :

TYPE DE CULTURE	TRAVAUX RETENUS (PAR HA)	INDEMNISATION (EUROS/HA)
<u>Maïs</u>	1 heure de canadien + herse 1 heure ½ de semoir de précision 2 heures ½ de tracteur + conducteur	103,30 € (prix moyen CNI)
<u>Autres cultures</u>	1 heure de canadien + herse 1 heure de semoir 2 heures de tracteur + conducteur	103,30 € (prix moyen CNI)
<u>Prairies</u>	Remise en état légère sans semence : - herse à prairie légère - herse à prairie légère + rouleau - deux passages croisés de herse lourde sans rouleau - deux passages croisés de herse lourde avec rouleau remise en état avec semis (hors prix de la semence) : herse rotative ou alternative et semoir Remise en état manuelle	57,00 € (prix négocié) 85,00 € (prix négocié) 74,00 € (prix négocié) 102,00 € (prix négocié) 103,30 € (prix moyen CNI) 18,50 €/h
Le coût de la semence est indemnisé sur présentation de la facture		

En cas de remise en état selon un itinéraire atypique, les prix moyens proposés par la CNI sont retenus :

<u>Remise en état des prairies :</u> - Manuelle : 18,50 €/heure - Herse (2 passages croisés) : 71,60 €/ha - Herse à prairie : 54,80 €/ha - Herse rotative ou alternative + semoir : 103,30 €/ha - Rouleau : 29,80 €/ha - Charrue : 108,20 €/ha - Rotavator : 75,90 €/ha - Semoir : 54,80 €/ha - Traitement : 44,40 €/ha	<u>Remise en état des principales cultures :</u> - Herse rotative ou alternative + semoir : 103,30 €/ha - Semoir : 54,80 €/ha - Semoir à semis direct : 62,70 €/ha
--	---

DATES EXTREMES D'ENLEVEMENT DES RECOLTES

Les dates extrêmes 2014 d'enlèvement des récoltes sont reconduites pour l'année 2015, à savoir :

Récoltes	Dates
Pois	15 septembre
Céréales sauf maïs	15 septembre
Maïs grain	15 décembre
Maïs ensilage	30 novembre
Betteraves industrielles	15 décembre
Betteraves fourragères	15 novembre
Pomme de terre	1 ^{er} novembre
Lin	1 ^{er} novembre
Graminées porte-graines	30 août
Colza de printemps	20 septembre
Colza d'hiver	30 août
Tournesol	1 ^{er} novembre
Féverole	15 octobre

ESTIMATEURS DEGATS DE GIBIER

La liste des estimateurs départementaux présentée par la fédération des chasseurs pour l'année 2015 est approuvée, à savoir :

- M. Guillaume BLANCHARD
- M. Jean-Claude BLANCHARD
- M. Hervé CAILLOUEL
- M. Jean-Marie CREVEL
- M. François DORGERE
- M. Jacques DUCLOS
- M. Alain LETHIELLEUX
- M. Jean-Marie GUENIER
- M. Gaëtan de THIEULLOY

Conformément aux dispositions de l'article R.426-8-2 du code de l'environnement, le présent relevé de décision est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

ÉVREUX, le 21 MAI 2015

P/La directrice départementale des territoires et de la mer
Le chef du service eau, biodiversité, forêts

Sylvain Thuleau